

AVIS DU GROUPE N° 52.

Partie II - Distribution postes 1 à 5 - 15 - 16 - 18 -  
19 - 20 à 24.

G R O U P E .Contrôle :1) Avis 23 P. du 9.6.44 :

Le 2 décembre, le bureau de Contrôle a renvoyé par erreur aux stations les états I.C. 158 du Service E. et V. Ces états n'ont pas été comptabilisés et doivent être renvoyés d'urgence au bureau de contrôle.

Par conséquent les états qui ne portent pas la mention "Vérifié" et le timbre du bureau de contrôle doivent lui être renvoyés de toute urgence.

Agence Commerciale :2° Lignes et stations inaccessibles :

La liste parue à l'Avis du Groupe n° 47 du 17 novembre est remplacée par la suivante :

Groupe de Liège.

Ligne 24	:	Visé Haut
" 37	:	Astenot et Hergenrath
" 42	:	section Rivage à Bovigny (exclue)
" 43	:	Poulseur, Comblain-au-Pont, Comblain-la-Tour, Hamoir et Bomal
" 44	:	section Spa à Trois-Ponts
" 45	:	Masta, Malmédy, Waismes, Weywertz, Butgenbach, Budingen, Busfeld, Honsfeld, Losheimergraben
" 47	:	Saint-Vith, Lommersweiler, Reuland, Oudler et Lengeler
" 47a	:	Vielsalm à Born
" 48	:	section St-Vith à Raeren
" 125	:	Renory Port et les raccordements suivants à Kinkempois : Azote et produits Chimiques du Marly, firme Nyst, Produits Réfractaires H. Chaudoir et Câbleries et Corderies d'Ans à Renory.

X Trafic avec le vicinal : La station de Dolhain n'est toujours pas reliée au vicinal. Le trafic est toujours suspendu sur la ligne Melreux-Laroche-Poulseur, le trafic avec le vicinal n'est assuré que pour la scierie de marbre de Herbes-Sprimont (Usine de Poulseur). Jusqu'à nouvel avis, l'échange avec le vicinal n'est plus possible à notre station d'Ans.

Suspension de trafic : suspendre j.n.a. l'acceptation des envois de betteraves destinées aux stations de la ligne 38.

Groupe de Hasselt.

Eelen, Maaseik, Lanaeken.

Les raccordements ci-après ne sont pas encore desservis : Vicinal à Louvain-Bassin; Ponts et Chaussée et Roben-Gerits à Hasselt

Groupe de Charleroi : Aucun changement.

Groupe d'Anvers :

Ekeren

A.- Heide, Herenthals, Kappelen, Lichtaert, Tielen, Turnhout, Weelde.  
B.- Esschen, Kalmthout, Wildert.

Les stations reprises sous A peuvent toutefois recevoir des charges incomplètes (exprès et grande vitesse).

Mentions spéciales.

Anvers B.E. L'acceptation de toutes les marchandises est suspendue pour la station privée de Merksem et tous les raccordés.

Malines. - L'acceptation de tous les envois pour cette station est suspendue, sauf ceux destinés aux raccordés : Aeroxon et Régie T.T.

Les envois exprès pour Malines Local doivent être dirigés et taxés pour Malines Neckerspoel (Marchandises).

Muysen Tous les envois peuvent être acceptés sauf ceux destinés au raccordé : Rateau.

Zwyndrecht : Tous les envois peuvent être acceptés, sauf ceux destinés au raccordé : Laminoirs de l'Escaut.

Groupe de Gand :

Est suspendue jusqu'à nouvel avis l'acceptation :

1° de toute expédition quelconque à destination de :

Ostende-Quai, Bruges-Bassins, Heist-sur-Mer, Knocke-sur-Mer, Oostrozebeke, Wielsbeke, Gand Rabot (local) et ses raccordés :

- a) Usine à Gaz
- b) Linière Gauloise
- c) Filature J. de Hemptinne
- d) La Louisiane
- e) Vicinal : de Gand à Zomergen etc..  
de Gand à Nevele, etc..  
de Gand à Bassevelde, etc..

Ostende (Vlot Dok)

Ostende (Houtdok)

2° des expéditions en G.V. destinées à :

Merelbeke.

3° des expéditions par charge complète à destination de :

Sleidinge, Nieuport-Bassins, Adinkerke.

4° des expéditions par exprès et en G.V. d'un poids supérieur à 50 Kgs ainsi que les fûts à destination de :

Adinkerke.

5° Envois à acheminer par vicinal à Breedene, Klemskerke, Vlissegem, Coq-S/M  
J.n.a. ces expéditions ne peuvent pas passer par Ostende.

Groupe de Namur :

Stations isolées ne pouvant recevoir aucun transport :

Cugnon-Mortehan	Muno
Floreffe	Orgeo-Ardoisières
Franières	Orgeo-Gribaumont
Herbeumont	Ste-Cécile
Hour-Havenne	Wanlin
Moustier	

Les stations ci-dessous ont leur raccordements inaccessibles.

Libramont - Naninne, Namur (Meuse) Ottignies et Ronet, Renonchamps ne peuvent recevoir de charges complètes, les voies de la cour n'étant plus reliées aux voies principales.

Exploitation :

3) Trains - 15.0.67 - Acheminement des hg vivres, fruits, etc.

Il est rappelé aux stations d'origine et d'escale que le Ds de Liège doit recevoir les annonces de départ ou d'arrivée des hg vivres (fruits, farine, etc...)

Ces annonces relatives à la position des hg vivres permettent au Ds de surveiller leur acheminement.

4) Répartition des wagons - Utilisation des wagons "messageries".

J.n.a., les stations discrimineront journallement les wagons fournis pour charges incomplètes (messageries) en trois catégories :

- 1° wagons ne contenant que des envois de pommes de terre;
- 2° wagons ne contenant que des envois autres que pommes de terre;
- 3° wagons mixtes, c.à.d. contenant des colis autres en même temps que des envois de pommes de terre.

Ces renseignements devront figurer sur l'état discriminatif des fournitures joint journallement à l'E. 864.

(conn. sp du 4/12 du B.C.R.)

Matériel :

5) Approvisionnements - Réquisition de charbon (stations charbonnières)

Le 13 courant des ordres avaient été donnés de réquisitionner des charbons dans les charbonnages en retard de livraison.

Ces réquisitions doivent cesser immédiatement. Prière donner des ordres en conséquence au personnel intéressé.

6) Magasin Régional de Rocour: A défaut de vidanges, les matières indiquées ci-dessous ne peuvent être fournies que suivant les modalités ci-après :

115.119	ocre jaune	en bidon de	14 Kgs
115.36	couleur blanche	"	25 "
115.38	" grise	"	12 "
115.45	" verte	"	12 "
115.49	" jaune	"	12 "
115.60	" ménium	"	8,5"
115.63	couleur noire	"	25 "
115.83	enduit	"	7,5
116.1/1	émail	"	2,5
116.5	"	"	2,5
116.9	"	"	1
116.20/4	"	"	8 litres.

L'INGENIEUR PRINCIPAL - CHEF DE GROUPE,  
FRANCOIS.